

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 121 (1976)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Société suisse des officiers : section des activités hors service

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

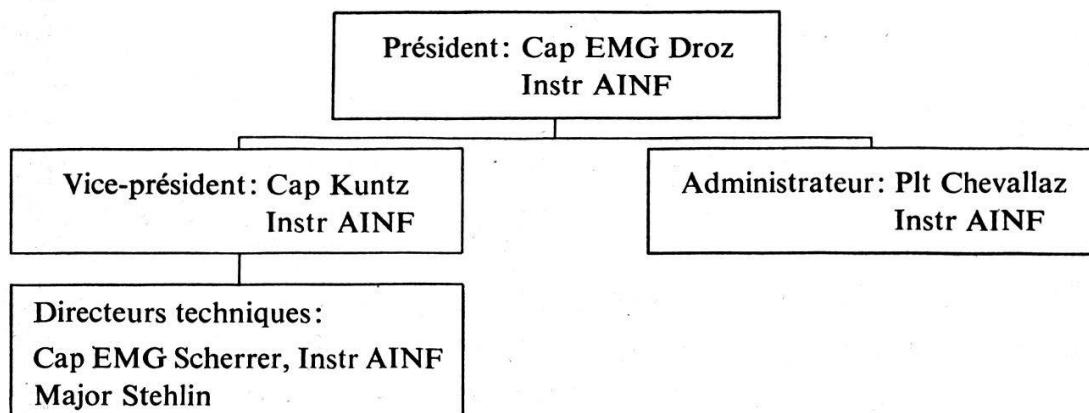
Section des activités hors service

La formation des cadres hors service:

- une nouvelle conception,
- de nouveaux responsables.

1. Présentation de la « Section des activités hors service de la SSO »

L'organigramme de la section renouvelée se présente de la manière suivante:



A la suite d'un entretien avec le chef de l'Instruction et les représentants du groupement de l'Instruction, il apparaît que la formation des cadres hors service puisse bénéficier, au niveau de la planification comme de la réalisation, de collaboration et de matériel.

De par le fait qu'aujourd'hui l'instruction des officiers et des sous-officiers se recoupe en de nombreux domaines, une collaboration avec l'« Association suisse des sous-officiers » est prévue et nécessaire. « L'instruction des cadres » intéresse aussi bien les sous-officiers que les officiers.

2. Une instruction des cadres hors service est-elle nécessaire?

La préparation des cadres à un cours de répétition se déroule en règle générale de 3 à 4 jours; à cela s'ajoutent quelques heures pour la préparation du travail ou de l'instruction des cadres proprement dite durant le cours de répétition.

N'hésitons pas ici à affirmer l'importance et la valeur d'un cadre bien préparé. Dans une entreprise industrielle moderne, on consacre jusqu'à 5 semaines par année à la formation des cadres. Comme le temps à disposition hors des cours de répétition nous est compté, il est essentiel que les cadres justement soient conscients du besoin de préparation hors service!

3. Comment procéder ?

A la suite d'enquêtes auprès des organisations militaires ainsi que des contacts avec le groupement de l'instruction, il apparaît en premier lieu nécessaire de déterminer le *thème à instruire*.

Dans le courant du premier quart de l'année 1977, la section des activités hors service organisera un cours centralisé de 1 à 2 jours. Les membres de la SSO et de l'Association des sous-officiers sont invités à y participer. La reconduction de ces cours au niveau des sections cantonales est souhaitable naturellement mais nécessiterait du point de vue des dépenses et du personnel un tel effort que la chose paraît difficilement envisageable.

Les buts du cours seront formulés de telle sorte que la matière à traiter soit conçue en fonction du grade ou de la responsabilité (niveau cdt d'unité, chef de section, chef de groupe).

Afin que l'instruction donnée tant du point de vue matériel que méthodique puisse être adaptée à tous les cours de répétition, il faut tenir compte des remarques suivantes :

- Le cours (démonstration) n'a pas lieu sur une place d'armes mais sur un terrain tel qu'on en rencontre au CR.
- La matière de l'instruction sera démontrée de façon méthodique et adaptée aux différentes armes, y compris les « non-fantassins ».
- Le personnel, les besoins en matériel et en munition, le temps nécessaire à sa préparation correspondent aux possibilités offertes lors d'un CR.

4. Projet pour l'année 1977

4.1. Thème d'instruction

Le combat de localité

4.2. *Buts*

Cdt d'unité: reconnaissance tactique des possibilités, cadres et exercice de la troupe, respectivement du point de vue de la technique du combat de localité durant un exercice dans le CC et le CR.

Chef de sct: développement des connaissances pour le commandement de section dans le combat de localité et reconnaissance des possibilités, des cadres et exercice de la troupe du point de vue technique dans le combat de localité.

Sof: développement des connaissances pour la conduite du groupe au combat de localité et appréciation des possibilités d'instruire des équipes et des combattants individuels à la technique du combat de localité.

4.3. *Indications d'organisation*

- date du cours: mars 1977,
- lieu du cours: région de Berne.

5. Remarque finale

La direction technique de la section des activités hors service souhaite, par cette instruction, contribuer de façon efficace à la formation de nos cadres et compte, pour les cours à venir, sur une participation nombreuse et active.

Section d'activités hors service de la SSO
Le vice-président:
Cap Camille Kuntz